Concours du plus beau dessin au Père Noël

Article 1 – Organisation du jeu
Dans le cadre de la manifestation “Les Lumières de Noël”, la Ville de Montbéliard organise, en partenariat avec l’association des Commerçants “Signé Montbé” et le “Crédit Mutuel”, un concours du plus beau dessin adressé au Père Noël.
Ce concours se déroule du samedi 21 novembre au jeudi 24 décembre 2026 inclus, selon les modalités décrites dans ce présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation
Ce concours est gratuit et ouvert à tous les enfants âgés **de 3 à 10 ans**, sans exception, résidant en France.

12 enfants seront récompensés, répartis en deux catégories d’âge :
– 3 à 6 ans : 6 gagnants
– 7 à 10 ans : 6 gagnants

Les enfants ayant remporté un prix l’année précédente dans leur catégorie sont exclus. Toutefois, un enfant qui a gagné dans une catégorie et qui change de tranche d’âge peut participation à cette édition.
Le concours est soumis à la réglementation en vigueur de la loi française applicable aux jeux et concours. La participation à ce concours implique l’acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation
Les enfants sont invités à déposer (aux dates mentionnées ci-dessus et pendant les horaires d’ouverture du marché de Noël) leur dessin dans la boîte aux lettres installée dans la Poste du Père Noël située place Denfert Rochereau.
La clôture des participations est fixée au soir du 24 décembre 2026.
La Ville de Montbéliard se réserve le droit d’annuler, d’écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le concours à tout moment, si les circonstances l’exigent. Ces modifications ne pourront engager sa responsabilité ni ouvrir droit à une quelconque compensation.
La Ville de Montbéliard décline également toute responsabilité en cas de modification, report ou annulation du concours dû à un cas de force majeure.

Article 4 – Présentation de la participation au concours
Chaque enfant ne peut proposer qu’une seule œuvre. Le dessin peut être réalisé dans le format de son choix.
Les informations suivantes doivent impérativement être inscrites au dos du dessin :
- **Prénom, nom et âge de l’enfant,**
- **Nom et prénom du responsable légal, adresse postale, numéro de téléphone et courriel.**

Article 5 – Sélection et remise des prix
Les 12 meilleurs dessins seront sélectionnés après l’ouverture de la boîte aux lettres et le dépouillement des enveloppes.
Les 12 enfants gagnants seront conviés à une remise de prix qui aura lieu début 2027 à l’Hôtel de Ville de Montbéliard. Une invitation sera adressée à chaque enfant sélectionné, et les parents seront également conviés à assister à cet évènement.

Article 6 – Propriété intellectuelle
Le représentant légal de l’enfant autorise la Ville de Montbéliard à photographier ou filmer les œuvres réalisées, sans aucune contrepartie financière. Il autorise également la Ville à utiliser, exploiter et diffuser ces images, en tout au partie, pour une durée de deux ans, sans restriction géographique, dans le cadre exclusif de ses supports liés à la promotion des Lumières de Noël. Ces supports incluent :
- Imprimés : magazine municipal, programme…
- Numériques : sites Internet, blogs.
- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Youtube
- Supports vidéo : film des vœux du Maire, vidéos promotionnelles…

Article 7 – Réglementation RGPD
La Ville de Montbéliard met en œuvre un traitement destiné à gérer l’’organisation et les inscriptions du concours des plus beaux dessins. Les informations recueillis sont nécessaires à ce traitement et à l’exécution des missions d’intérêts publics associés.
Les données collectées sont conservées deux ans après la fin du concours et ne sont pas accessibles qu’aux personnels de direction et aux agents de la collectivité dans la limite de leurs attributions respectives.
Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, les participants disposent d’un droit d’accès, de rectification, d’opposition, de limitation de traitement, d’effacement et de portabilité de leurs données qu’ils peuvent exercer par courrier (Délégué à la Protection des Données Personnelles – Hôtel de Ville – BP 95287 – 25205 Montbéliard Cedex ou courriel : dpo@montbeliard.com) en précisant leur nom, adresse et en joignant une copie recto verso de leur pièce d’identité.
En cas de difficulté en lien avec la gestion de leurs coordonnées personnelles, ils peuvent adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de la Ville de Montbéliard (dpo@montbeliard.com).

